VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SEPT CARRES DE TERRE DANS LA VILLE DE MILNEBURG.

Claude F. Rolle et als vs Louis N. Rolle et als.

No 83,560—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—LOUIS C. SPEAR, Encanteur — Bureau No 802 rue Perdide—MERCREDI, le 30 octobre 1907, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre Gravier et Union en vertu d'et conformément à un jugement lu et rendu en pleine Cour le 17 septembre 1907, jugement signé en pleine Cour le 24 septembre 1907, par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, la propriété décrite à savoir:

1° Le carré de terre No cinquante sept (57) maintenant désigné par le numéro municipal 5094 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, New York et Mexico.

2° Le carré de terre No soixante quatorze [74] maintenant désigné par le Numéro municipal 5033 borné par l'avenue Franklin, les rues Painters, Mexico et Edinburg.

3° Le carré d'et No soixante dix huit (78), maintenant désigné par le Numéro municipal 5029, étant le carré fractionnel et borné par la Place Armsterdam, les rues Rabbits et Edinburg et une rue inconnue qui le sépare du carré 79.

4° Le carré d'ilet No soixante dix neuf [79], maintenant désigné par le No municipal 5028, étant le carré fractionnel et borné par les rues Mexico, Rabbit et la Place Amsterdam et la rue inconnue ci dessus mentionnée, le séparant de l'ilet No 78.

5° Le carré d'ilet No cent quatre (104), désigné par le No municipal 4814, borné par l'avenue St Roch, les rues Espagne, Dublin et Vienna.

6° Le carré d'ilet No cent vingt cinq [125] désigné par le No municipal 4660, borné par l'avenue St Roch et les rues Mojagna, Vienna et Pressberg.

7° Le carré d'ilet No cent vingt six [126] maintenant désigné par le No municipal 4659, borné par les rues Espagne, Mandeville, Vienna et Pressberg.

Termes: Comptant sur adjudication.

Pour les mesures voir les plans à la Bourse.

Acte de vente passera devant Me E. Brosnale, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 sept—29—oct 6 13 20 27 30

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 81,027—Division B—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—SUCCESSION DE BIELS ANDERSON SCHONBECK.

JOLI COTTAGE ELEVE DE TERRE, 2515 RUE JOSEPH,

Carré rues Octavia, Freret et S. Robertson, sur deux terrains.

A L'ENCAN, JEUDI, 17 OCTOBRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire de la Succession de Niels André ou Schonbeck No 81,027, ledit ordre daté et signé le 5 septembre 1907, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur j'offrirai de vendre à l'enchère publique à mon bureau de la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, JEUDI, le 17 octobre 1907, la propriété immobilière ci-après décrite:

Deux certains morceaux de terre ensemble avec un cottage simple élevé de terre, No 2515 rue Joseph avec tous les droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient, situés dans le Six ème District de cette ville dans le carré borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et Sud Robertson désignés comme terrains numéros trois et quatre dudit carré, et mesurant chacun trente pieds trois pouces de façade rue Joseph sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le terrain No 3 étant situé à une distance de soixante pieds sept pouces du coin des rues Joseph et Freret. La propriété ci-dessus décrite est maintenant occupée sous un bail expirant le 20 sept. 1907, lequel bail donne au locataire le privilège de renouvellement pour une année à $35 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur. La partie crédit de ladite vente devant être attestée par un ou des billets de l'acquéreur souscrits par lui à son propre ordre et par lui endossés portant 8 0[0] d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement complet, garantis par hypothèque spéciale et liens et privilège du vendeur sur la propriété vendue, et tous les chances de sécurité usuelles; l'acquéreur payant les frais de l'acte de vente passé pardevant E. Vidrine, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 318 rue Baronne.
Richard et Vidrine, avocats. 15 sept—15 22 29—oct 6 13 17

LA PLUS GRANDE EXPOSITION

De Véhicules, Harnais et Accessoires

QU'IL Y AIT JAMAIS EU A LA NOUVELLE-ORLEANS EST MAINTENANT OUVERT AU PUBLIC, AU

NOUVEL ETABLISSEMENT DE

Joseph Schwartz Co., Ltd,

RUES LAFAYETTE ET BARONNE.

Les Visiteurs de la Campagne y sont Spécialement Invités.

19 sept—6m—jeu dim

AUX BOULANGERS.

LA BONNE FARINE FAIT LE BON PAIN.

Les meilleures qualités de farine dans le Sud aujourd'hui sont offertes par

BROWDER FRERES,

Phone 4336 Main. 316 rue Magazin.

J. E. BAILEY, Commis-voyageur. J. T. BUDDECKE, Vendeur en ville.

Agents pour la vente du Hubbard's Superlative Minnesota Farine du Kansas. Patente de la Louisiane. "Oven Lifter," Sweet Crumb & Big K. White Satin, House Keeper's Delight. 30mas—

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitude de 2,000 à 5,000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraiches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

J. P. SCHAEFFER,

SUCCESSEUR DE Mme J. DEJAN.

AMEUBLEMENTS DE

CHAMBRES A COUCHER ET DE SALONS, BEAUX ET ORDINAIRES, MIROIRS, SOMMIERS OU MATELAS A RESSORTS, NATTES, VOITURES POUR ENFANTS,

1301 à 1307 rue Dauphine, coin Quartier,

—AUSSI—

616 et 618 RUE DES FRANÇAIS.

NOUVELLE-ORLEANS, LNE. Phone Hemlock, 7-11 W.

VENTES A L'ENCAN.

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Geo. W. Ryan.

Cour Civile de District, Div A No 83 265. Le contenu entier de la boutique bien fournie, No 63 rue Gravier, près St Charles, incluant magnifique comptoir de boutique, boutique dans le fond et installations, vitrines, chaises, tables, chaises, meubles d'association, tels que pupitres, armoires et chaises.

LUNDI le 14 octobre 1907 à 11 heures a.m. Le contenu entier de l'établissement ci dessus, le tout d'après un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 30 sept. 1907, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent congé.

Conditions—Comptant et livraison immédiate.

JAS A. BRENNAN, Encanteur.
Bureau 733 rue Union.
4 oct—4 6 12 14

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour acquérir un Cottage Double attrayant avec bâtisse à deux étages dans le fond, Nos 1709 11 rue Sud Romparts, entre Esterpe et Félicité.

MARDI, le 5 NOVEMBRE 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Lazar Mahojevich.

No 83,650—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PARCARRERE & KEENEY, encanteurs, Bureau 906 rue Perdide, Ernest A. Carrère, encanteur — MARDI, le 5 novembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui, daté et signé le 30 septembre 1907, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations, etc, servitudes, dépendances situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 284 borné par les rues B. Rempart, Saratoga (maintenant Bassin), Esterpe et Félicité, désigné par le numéro trois (3) et mesurant trente deux (32) pieds quatre (4) pouces et deux (2) lignes de face à la rue B. Rempart par cent vingt six (126) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à un étage, couverte en ardoises, derrière une jolie barrière en fer, avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté 7 chambres, escalier, vestibule, gaz, office, galerie sur le devant, etc. Dans la cour se trouve un hangar à deux étages contenant deux chambres, citerne, etc., le tout entier et la cour sont pavées avec du rabillage, grillage en fer etc et sont connues comme 1709 1711 rue B. Rempart.

Termes et Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un et deux ans avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par lien de vendeur, hypothèque et toutes les chances usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1907 en dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer pour l'acte de vente pardevant F. J. D. Charbonnet, notaire, prenant possession des loyers du jour de la signature de l'acte de vente et déposer 10 0[0] du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Jas Banich avocat, Jr, 617 allée Commerciale.

3 oct—3 6 13 20 27—nov 3 4 5

AVIS AUX CREANCIERS.

William Hacheca vs A. A. Tomasevich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 81,366 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en pouvant en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Alfred H. Flemming, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. E. H. McCaleb, Jr. avocat. 11 oct—11 15 20

Dans l'Affaire de la Liquidation de la Southwestern Building and Loan Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 70,923—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont en pouvant en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Thomas W. Cartleman et Jules Cassard, Commissaires de la Liquidation de la Southwestern Building & Loan Association dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Carroll, Henderson & Carroll, avocats. 4 oct—4 8 13

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans— No 83,804—Division C—Attendu que Mme Caroline Rein, femme de August Baumann, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Miller, veuve de Jacob Rein, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Rosser, Jr, avocat. 11 oct—11 15 20

Succession de F. C. Wernicke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,605—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou pouvant en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Emma Christ veuve de F. C. Wernicke, et Carl L. Wernicke, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Clegg & Quintero, avocats.
3 oct—3 7 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Mme Paul Picot, femme de Paul Picot, pour autoriser vs Mme Minnie Michaels.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 81,326—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 19me jour d'octobre 1907 à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir—Un grand lot assorti de beaux meubles, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions — Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Edward M. Robbert avocat pour la demanderesse.
8 oct—8 12 19

Valoff & Dreux Co., Ltd. vs E. A. Phelps.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 81,423—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Hy Renshaw juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans Division A, absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 726 rue St Louis, entre Royale et Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, JEUDI le 17me jour d'octobre 1907, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—1 Cash register, 1 barril de whisky, 1 barril de rum, 1 lot de liqueurs assorties, épiceries, chaises et tables, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. H. Kenner, avocat pour la demanderesse.
6 oct—6 12 17

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns, into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN,
Signed A. FRANKLIN PUGH,
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.]

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 642 February 14th, 1906

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.